

# Schéma landais de protection de l'enfance

2024-2028



# Sommaire

● Edito	3
● Une méthode collaborative	4
● Un schéma au service d'une dynamique départementale et locale	5
● Les axes stratégiques du schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028	6
● Le schéma landais de protection de l'enfance	7
• Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation	
• Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance	
• Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants accompagnés	
• Axe 4 : Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie	
• Axe 5 : Impulser une gouvernance de projet autour du schéma landais de protection de l'enfance	
● La gouvernance du schéma	50
● Glossaire	52

# Edito

Le nouveau Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028 établit les grandes orientations de la politique départementale pour les cinq années à venir. C'est un outil stratégique qui émane d'une réflexion collective et partenariale. Il a été pensé avec et pour les enfants et familles accompagnées en prévention et protection de l'enfance ainsi que les travailleurs sociaux. Le Département des Landes consacre chaque année plus de 60 millions d'euros à la protection des jeunes landais et à l'accompagnement des familles en difficultés. **Dans ce nouveau schéma, le Département se donne également l'ambition de positionner les territoires au cœur de l'action publique en matière de solidarités, tout en maintenant une coordination en transversalité au niveau départemental.**



Le premier axe essentiel de la politique de protection de l'enfance est **d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés**. Le département mène pour cela une large politique d'attractivité des métiers du social. Plus précisément, ce schéma se focalise sur la modernisation du métier d'assistant familial par la mise à disposition de lieux ressources, le maintien des équipes de soutien psychologique et la formation professionnelle.

Autre mesure phare de ce nouveau schéma, la volonté **d'affirmer une instance de concertation forte et visible, qui rassemble tous les acteurs de la protection de l'enfance dans les Landes** : l'Observatoire Landais de la Protection de l'Enfance (OLPE). Il s'agit d'un dispositif central de concertation, de pilotage et d'évaluation de la politique landaise de protection de l'enfance. Dans chaque territoire se déclinera ensuite une instance locale de l'OLPE, permettant de dynamiser la collaboration entre les acteurs au plus près des territoires.

Le Département poursuivra ses **actions de prévention, de façon plus précoce et davantage tournées vers le domicile, avec une notion d'aller-vers les enfants et familles en difficulté**. Cette politique de prévention vise à développer notamment le soutien à la parentalité, le renforcement des mesures éducatives à domicile et l'accompagnement des tiers dignes de confiance. En déployant tant des actions de prévention individuelles que collectives, ce schéma est une réponse globale aux besoins identifiés sur notre territoire.

L'objectif de ce schéma est également d'adapter ses pratiques dans l'accompagnement et l'accueil des mineurs non accompagnés dont le profil évolue ces dernières années, public de plus en plus jeune et féminisé.

De façon plus large, le Département veut **renforcer l'accès à l'autonomie et à l'insertion de l'ensemble des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance**. Pour ce faire, l'accompagnement des jeunes majeurs et la prévention spécialisée seront rénovés et revitalisés sur l'ensemble du territoire. L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire qu'au moyen d'une synergie partenariale, coordonnée par le Département.

En conclusion, ce nouveau Schéma constitue **une véritable feuille de route partagée entre tous les acteurs de la protection de l'enfance**, tant grâce aux actions qu'il déploie que par sa gouvernance territorialisée. Il est le reflet de l'identité de la politique de protection de l'enfance landaise. Le Département s'engage pleinement sur ce sujet et se saisit des enjeux nationaux et des évolutions législatives pour apporter des réponses adaptées aux landais et landaises, enfants comme familles, en difficulté.

**Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes**

# Une méthode collaborative

## Un schéma élaboré avec les parties prenantes de la prévention et de la protection de l'enfance dans les Landes

- Le Schéma 2024-2028 a été construit en étroite association avec les professionnels du Département des Landes, les partenaires institutionnels et associatifs, ainsi qu'avec des enfants et parents bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance. A travers des entretiens et des groupes de travail, ce sont au total près de 150 personnes, dont 10 jeunes et parents accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, qui ont été mobilisées pour construire les orientations de la politique landaise en matière de prévention et de protection de l'enfance de demain.
- En partageant leur expertise et leurs attentes, ils ont dessiné un schéma départemental à la hauteur des enjeux auxquels sont confrontés aujourd'hui l'aide sociale à l'enfance et ses partenaires, au bénéfice des enfants et des familles accompagnées, mais également des professionnels qui les accompagnent au quotidien.
- Les différents travaux d'élaboration du schéma se sont tenus de juillet 2023 à juin 2024 sous la supervision d'un comité technique et d'un comité de pilotage, réunissant des professionnels et élus du Conseil départemental, ainsi que des partenaires. Cette pluridisciplinarité des acteurs présents au sein de ces instances décisionnelles et de suivi ont assuré la représentativité des thématiques clefs et leur prise en compte.

### Les travaux ont été menés en trois phases :

#### Phase 1 : Préparation des travaux

Juillet – Septembre  
2023

- Journal de projet n°1
- Entretiens stratégiques
- Comité technique n°1 :** lancement de la démarche

#### Phase 2 : Etat des lieux et analyse de l'existant

Septembre – novembre 2023

- Analyse statistique, documentaire
- Entretiens avec les cadres de l'ASE
- Entretiens avec les partenaires institutionnels et associatifs du Département
- Entretiens avec des usagers (10 entretiens)
- Rédaction du rapport d'état des lieux et du bilan du précédent schéma
- Comité technique n°2 :** Présentation de l'état des lieux
- Comité de pilotage n°1 :** présentation de l'état des lieux aux partenaires institutionnels et associatifs
- Journal de projet n°2

#### Phase 3 : Construction du schéma pour l'enfance

Janvier 2023 – Juin 2024

- Réunion des groupes de travail thématiques
- Entretiens avec des enfants / jeunes concernés par une mesure et anciennement pris en charge par l'ASE
- Elaboration de l'architecture du schéma
- Réunion technique :** ajustement de l'architecture
- Comité technique n°3 :** validation de l'architecture du schéma
- Rédaction et chiffrage du schéma
- Comité de pilotage n°2 :** présentation du schéma aux partenaires institutionnels et associatifs
- Journal de projet n°3
- Présentation du schéma à l'Assemblée départementale et au CDCA

# Un schéma au service d'une dynamique territoriale des solidarités

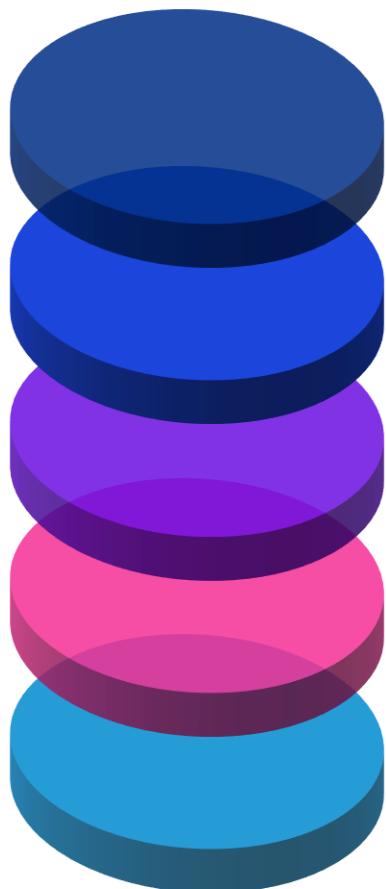
## Un contexte de mise en œuvre de projets sociaux de territoire par circonscription

- Dans le cadre d'un projet de rénovation de la territorialisation, le Conseil départemental se donne l'ambition de **redéfinir la place des circonscriptions dans le portage des politiques publiques** et l'animation d'une **gouvernance territorialisée des solidarités**.
- À terme, il s'agit de pouvoir **piloter de manière intégrée les politiques publiques de solidarités**, notamment via la mise en œuvre d'un schéma unique des solidarités à l'horizon 2025, autant que de **mieux positionner les territoires comme rouages indispensables de pilotage et d'animation de ces politiques publiques**.
- Cet objectif n'est pas sans repositionner de manière générale le Département des Landes en tant que chef de file des solidarités, comme coordinateur (et non donneur d'ordre) de différentes démarches partenariales locales qui pourront nourrir les projets sociaux de circonscription.
- Au-delà d'une « responsabilisation des territoires », ces projets viseront à incarner dans le quotidien des professionnels et partenaires les circonscriptions comme autant de « communautés d'intérêts » donnant sens aux actions de chacun auprès des habitants.

## Une ambition dans laquelle le schéma landais de protection de l'enfance doit trouver sa place pour être acteur du déploiement des projets de territoire

- Les actions du schéma trouvent leur déclinaison dans l'ensemble du territoire landais, et prennent sens dans l'articulation avec les projets sociaux de territoire, notamment en coordination avec les acteurs du champ de la prévention et de l'accompagnement à la parentalité, via la mise en place d'« Observatoires landais de la protection de l'enfance » locaux, ou via la concertation des publics bénéficiaires.
- La gouvernance du schéma sera nécessairement touchée par cette ambition avec, d'une part, la mise en place d'instances locales pour piloter le schéma en territoire et, d'autre part, l'élargissement des instances locales de pilotage à terme sur l'ensemble des champs des solidarités : évolution des instances (comité de pilotage des solidarités, comité technique thématique), mise en place d'OLPE locaux, dans un rôle d'observatoires locaux des solidarités.

# Les axes stratégiques du Schéma landais de protection de l'enfance



**01**

Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

**02**

Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

**03**

Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

**04**

Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

**05**

Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais de protection de l'enfance

# Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

**Objectif 1 : Agir le plus précocement auprès des familles et des jeunes en amont des difficultés**

**Objectif 2 : Diversifier et coordonner les interventions éducatives à domicile**

**Objectif 3 : Valoriser et renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement des familles existants**



# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 1

## Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

Les données clefs

- Dans le département des Landes, la réalisation de l'entretien prénatal précoce (EPP), examen obligatoire à partir du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse depuis 2020, couvrait **6,7% des femmes enceintes en 2021**. Bien que l'on ait observé une nette augmentation du nombre d'EPP réalisés entre 2016 et 2021, les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (20%) n'étaient pas encore atteints en 2022. Cette situation traduit les difficultés de la PMI à proposer à l'ensemble des familles l'accompagnement périnatal dont elles peuvent bénéficier, et à intervenir suffisamment en amont d'éventuelles difficultés.
- En parallèle, **les actions réalisées par la PMI en matière « d'aller-vers »**, tel que le déploiement de visites à domicile de sage-femmes ou d'infirmières puéricultrices, **ont diminué de -16,4% et -9,5% sur la période 2016-2021**. Cette tendance à la baisse s'observe également sur les bilans de santé en école maternelle (BSEM), en baisse de -29,2% sur la même période, et sur la conduite et l'animation d'actions collectives à destination de l'ensemble des publics, et notamment des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ces tendances interrogent sur la capacité à repérer et déceler les difficultés puis à proposer un accompagnement adéquat aux familles du territoires Landais.
- Pour répondre à ces enjeux et poursuivre les efforts initiés sur la période du précédent schéma landais pour l'enfance et la famille, une nouvelle dynamique départementale en matière de prévention a été impulsée. Fruit des engagements du précédent schéma, de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE) et du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), de **nombreux dispositifs sont venus étoffer l'offre du département en matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité**, comme le projet « Co-Parentalité », ou la mise en place de conférence petite enfance dans le cadre des 1000 premiers jours. Pour qu'ils puissent pleinement s'inscrire dans le réseau partenarial et bénéficier aux familles, le département s'engage à **renforcer la visibilité des dispositifs en matière de prévention et de co-éducation existants (Action 6 et 7 du Schéma départemental 2024-2028)**.



Source : CD 17, Drees, CDPPE

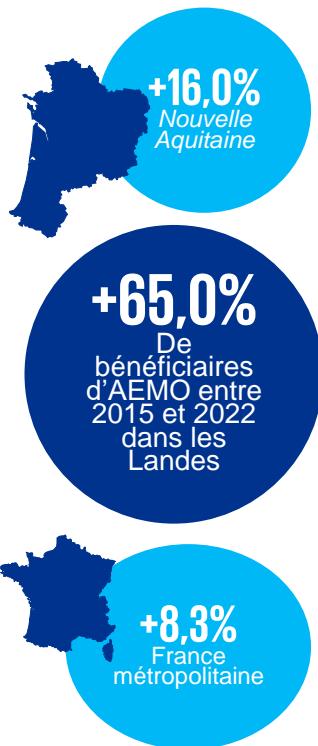
# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 1

## Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

Les données clefs

- En 2022, **72% des mesures d'actions éducatives sont exercées dans un cadre judiciaire**, soit une proportion similaire aux tendances observées à l'échelle régionale (72,8% en Nouvelle Aquitaine), et nationale (70,4% en France métropolitaine). **Cette judiciarisation importante des actions éducatives peut être le fruit d'une dégradation des situations et d'une intervention trop tardive auprès des familles.** En cela, le développement d'actions individuelles et collectives de soutien à la parentalité prévu par le schéma est l'un des leviers qui doit permettre d'intervenir en amont du développement des difficultés socio-éducatives rencontrées par les familles (**action 1**).
- Si la situation le nécessite, les familles peuvent bénéficier d'une mesure d'action éducative exercée à domicile, dans un cadre administratif (les AED) ou judiciaires (les AEMO « classiques », ou renforcées, les AEMO-R). **Entre 2015 et 2022, le département a nettement augmenté sa capacité d'intervention en matière d'actions éducatives**, afin de répondre aux besoins croissants des familles landaises.
- Malgré la hausse du nombre de mesures exercées, l'augmentation continue et la complexification des besoins des publics entraîne une saturation du dispositif : délais d'attentes, absence de solutions d'hébergement en repli lorsque la situation le nécessite...
- Pour répondre aux besoins des enfants et des familles landaises, et diversifier l'offre d'intervention à domicile dans le cadre d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, le **Département s'est lancé dans le déploiement d'une offre de placement éducatif à domicile (PEAD)**. Cette mesure s'ajoute à la palette de mesures existantes dans le champ de l'ASE, et doit permettre de « fluidifier » le dispositif de protection de l'enfance départemental. Afin d'harmoniser et de mieux coordonner les interventions à destination des familles, un référentiel des interventions éducatives à domicile sera élaboré (**action 4**).



# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 1

Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

*Les objectifs et actions à mener*

## ***Objectif 1 : Agir le plus précocement auprès des familles***

- **Action 1** : Développer et territorialiser les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité à destination des enfants et des familles, en lien avec les acteurs locaux et les espaces ressources
- **Action 2** : Développer et coordonner les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes accueillis et accompagnés en protection de l'enfance
- **Action 3** : Former le réseau des professionnels intervenant dans l'accompagnement des familles en matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité (formation, espaces ressources...)

## ***Objectif 2 : Diversifier et coordonner les interventions éducatives à domicile***

- **Action 4** : Renforcer, diversifier et sécuriser les modalités d'intervention à domicile
- **Action 5** : Elaborer un référentiel de l'ensemble des typologies d'interventions à domicile

## ***Objectif 3 : Valoriser et renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement des familles existants***

- **Action 6** : Renforcer la cohérence et la lisibilité des missions des services départementaux dans les champs de la prévention et de la protection de l'enfance (projet départemental, déclinaison opérationnelle territoriale, espaces de concertation, etc.)
- **Action 7** : Promouvoir et adapter les dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité (fonds landais de soutien à la parentalité, dispositif de co-parentalité...)

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

**Objectif 1 : Agir le plus précocement auprès des familles et des jeunes en amont des difficultés**

### Fiche action 1

Développer et territorialiser les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité à destination des enfants et des familles, en lien avec les acteurs locaux et les espaces ressources

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Développer et soutenir une offre locale en matière d'accompagnement à la parentalité et de prévention précoce à destination des familles landaises

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Déployer des actions d'accompagnement individuelles et collectives au sein des espaces ressources du territoire (MLS, centres sociaux, Maisons des 1000 premiers jours, etc.)
- Mettre en place un soutien adapté à ces espaces ressources, en lien avec les projets sociaux de territoire
- Favoriser la participation des services du Département aux comités territoriaux parentalité (animation d'un réseau local) et aux Conventions territoriales globales
- Développer les actions de la PMI en matière de soutien à la parentalité et de prévention précoce, en adéquation avec les objectifs fixés par le CDPPE
  - ✓ Déployer des actions itinérantes auprès des publics et au sein des lieux ressources
  - ✓ Co-construire des actions collectives avec les partenaires locaux

#### ACTEURS ASSOCIES

- CAF, MSA
- Centres sociaux
- Collectivités (en particulier via les CTG et dispositifs afférents)
- Réseau Périnat Nouvelle Aquitaine

#### PILOTE(S)

- Coordonnateur du pôle PMI

#### INDICATEURS

- Nombre d'actions collectives réalisées
- Nombre de participants ayant bénéficié d'une action collective

#### RESSOURCES

- Temps de travail requis pour les actions hors les murs et les actions collectives, la participation aux instances de coordination locales

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

**Objectif 1 : Agir le plus précocement auprès des familles et des jeunes en amont des difficultés**

### Fiche action 2

Développer et coordonner les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes accueillis et accompagnés en protection de l'enfance

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser le bien-être et l'accès aux soins des jeunes confiés et accompagnés par l'ASE
- Prévenir les risques identifiés dans le parcours des enfants protégés

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Organiser des **temps d'échanges et de concertation** afin de recenser les besoins avec les jeunes et partenaires, via l'OLPE et les projets de territoire
- Elaborer une **cartographie des acteurs, ressources et actions existantes** dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé de la santé, de l'insertion, de la lutte contre les addictions, de l'éducation, la pédopsychiatrie, de l'action sociale locale...
- Développer des **actions collectives ou individuelles de prévention et de promotion de la santé à destination des enfants protégés** : formation des professionnels, mobilisation d'intervenants, actions itinérantes, mobilisation des dispositifs et démarches en territoire (contrats locaux de santé, points accueils écoutes jeunes, infos jeunes, etc.)...

#### PILOTE(S)

- Chargé de mission OLPE

#### ACTEURS ASSOCIES

- Ensemble des acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité, de la santé, de l'insertion, de la lutte contre les addictions, de l'éducation, de la pédopsychiatrie, de l'action sociale locale

#### INDICATEURS

- Nombre d'instances de concertation organisées
- Nombre de participants aux temps d'échanges
- Nombre d'actions programmées dans le champ de la prévention et de l'éducation à la santé

#### RESSOURCES

- Temps de travail nécessaire pour la concertation et la cartographie des acteurs (via l'OLPE), la participation aux démarches partenariales autour de la santé (ex. CLS)
- Financement d'actions de formation et d'intervenants externes (professionnels de santé, associations ressources, etc.)

#### CALENDRIER

- 2025-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

**Objectif 1 : Agir le plus précocement auprès des familles et des jeunes en amont des difficultés**

### Fiche action 3

Former le réseau des professionnels intervenant dans l'accompagnement des familles en matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer l'accompagnement des familles du territoire
- Accompagner et former les professionnels pour en faire des acteurs de proximité dans l'accompagnement des familles

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Former et sensibiliser les professionnels** au repérage des difficultés et à l'accompagnement des familles : appui sur les compétences parentales, connaissance des dispositifs et espaces ressources du territoire, formation au « développement social local » pour monter des actions avec les familles
- Organiser une **journée fédératrice dédiée à la prévention et à la parentalité**, en lien avec les comités territoriaux parentalité

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- PASI, PMI
- CAF
- Education nationale
- Associations ressources

#### INDICATEURS

- Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation dans le champ de la prévention et de l'accompagnement à la parentalité
- Nombre de temps de coordination fédrateurs organisés, et nombre de participants

#### RESSOURCES

- Coût de formation des agents, d'un intervenant extérieur
- Budget éventuel pour la mise en place d'une journée dédiée (communication, logistique, intervenants...)

#### CALENDRIER

- 2025-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

### Objectif 2 : Diversifier et coordonner les interventions éducatives à domicile

#### Fiche action 4

Renforcer, diversifier et sécuriser les modalités d'intervention à domicile

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Proposer des réponses modulées, diversifiées et sécurisées, pour s'adapter aux besoins des enfants et des familles et au cadre réglementaire, et assurer une passerelle entre les changements de mesures, le cas échéant

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Renforcer l'offre d'intervention à domicile en protection de l'enfance (AED, AEMO, AEMOR, PEAD, AESF, MJAGBF...),** afin de répondre aux besoins des publics et réduire les délais d'exécution des mesures
- Cartographier l'ensemble des places d'hébergement en repli mobilisables dans le cadre des mesures d'AEMOR et de placement éducatif à domicile** (en accueil familial et en établissement et LVA), en lien avec l'état des lieux et la cartographie des établissements et dispositifs (action 2)
- Définir les **critères et la procédure de mobilisation d'une place d'hébergement en repli** (en lien avec le référentiel des mesures éducatives, action 5) afin de **garantir leur mobilisation pour les situations le nécessitant**

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- DDETS (CDPPE)

#### INDICATEURS

- Délais moyens d'exécution des mesures d'intervention à domicile
- Durée moyenne des mesures d'intervention à domicile
- Nombre de places d'hébergement en repli identifiées dans le territoire
- Nombre de nuits d'hébergement en repli réalisées par an

#### RESSOURCES

- Coût du renforcement de l'offre d'intervention à domicile
- Financement éventuel du renforcement de la capacité d'accueil au sein d'établissements pour du repli

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

### Objectif 2 : Diversifier et coordonner les interventions éducatives à domicile

#### Fiche action 5

Elaborer un référentiel de l'ensemble des typologies d'interventions à domicile

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Clarifier les modalités d'interventions à domicile et les distinctions entre les différentes mesures
- Harmoniser les modalités de mise en œuvre des interventions à domicile en s'adaptant aux besoins des publics

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Elaborer un référentiel des interventions à domicile (**AED, AEMO / R, TISF, MJAGBF, PEAD, mesure d'observation en milieu ouvert...**) en spécifiant pour chaque type de mesure :
  - ✓ Le public cible : âge, critères d'orientation
  - ✓ Les modalités de mise en œuvre : procédure, modes d'intervention, dispositif d'hébergement en relai ou repli
  - ✓ L'équipe d'intervention : plateau technique, ratio d'encadrement
  - ✓ Le rythme et la temporalité des interventions
  - ✓ Le déroulement, renouvellement ou l'échéance de la mesure

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- Juges des Enfants
- PASI
- ADMIR, UDAF

#### INDICATEURS

- Nombre et part de mesures d'interventions éducatives à domicile renouvelées
- Nombre et part de mesures d'interventions à domicile ayant donné lieu à une main levée / une fin de mesure

#### RESSOURCES

- Temps de travail nécessaire pour l'élaboration du référentiel (coordination des acteurs, rédaction du référentiel, animation)

#### CALENDRIER

- 2025 – élaboration
- 2026-2028 - animation

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

*Objectif 3 : Valoriser et renforcer la visibilité des dispositifs existants d'accompagnement des familles en matière de prévention et de co-éducation*

### Fiche action 6

Renforcer la cohérence et la lisibilité des missions des services départementaux dans les champs de la prévention et de la protection de l'enfance

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Assurer une transversalité et une coordination entre les acteurs clefs chargés de mener la politique départementale dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance
- Favoriser l'identification par les publics des dispositifs et services existants dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Elaborer une **stratégie de communication commune** centralisant l'information sur les dispositifs ressources d'ampleur départementale et locale
- Participer aux chantiers menés à l'**échelle départementale** (investissement des canaux tels que le site internet, la plateforme, la revue interne) **et locale** (projets sociaux de territoire, comités territoriaux parentalité, conventions territoriales globales en lien avec les collectivités territoriales, etc.)

#### PILOTE(S)

- DEFI**
- Service communication**

#### ACTEURS ASSOCIES

- PMI/PASI
- CAF
- MSA
- Education nationale
- Collectivités locales

#### INDICATEURS

- Nombre d'actions de communication recensées

#### RESSOURCES

- Coût des actions de communication (flyers, plaquettes, etc.)
- Temps de travail des professionnels du Département pour participer aux réseaux et outils locaux de communication

#### CALENDRIER

- 2025

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation

*Objectif 3 : Valoriser et renforcer la visibilité des dispositifs existants d'accompagnement des familles en matière de prévention et de co-éducation*

### Fiche action 7

Promouvoir et adapter les dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir les familles confrontées à des difficultés
- Intervenir précocement auprès des familles, en amont de la dégradation des situations

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Valoriser et simplifier les modalités de mobilisation du « **Fonds landais de soutien à la parentalité** »
- Elargir le public bénéficiaire du dispositif « **Co-parentalité** », via un renforcement du nombre d'assistants maternels volontaires :
  - ✓ Etablir une communication ciblée via les relais petite enfance (RPE)
  - ✓ Cibler les assistants maternels adaptés à la spécificité du dispositif et leur proposer un accompagnement par la PMI
- Réviser le fonctionnement des **réunions d'analyse des situations de prévention** (RASP) en tant qu'instances préventives ressources, notamment via l'association des partenaires intervenant auprès de l'enfant

#### PILOTE(S)

- Direction générale adjointe en charge des Solidarités
- PMI

#### ACTEURS ASSOCIES

- CAF des Landes
- MSA Sud Aquitaine
- ASAEL
- PASI

#### INDICATEURS

- Nombre de sollicitations du fonds landais de soutien à la parentalité
- Nombre de familles ayant bénéficié du dispositif « Co-parentalité »
- Nombre d'assistants maternels volontaires pour participer au dispositif « Co parentalité »

#### RESSOURCES

- Maintien des budgets existants pour les dispositifs : FLSP, Co-parentalité – évolution éventuelle selon l'évolution des besoins
- Temps de travail des professionnels participants à la RASP

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

**Objectif 4 : Favoriser l'accueil des enfants auprès d'un membre de la famille ou d'un tiers digne de confiance**

**Objectif 5 : Renforcer et coordonner l'offre d'accueil sur le territoire**

**Objectif 6 : Soutenir et valoriser le métier d'assistant familial**



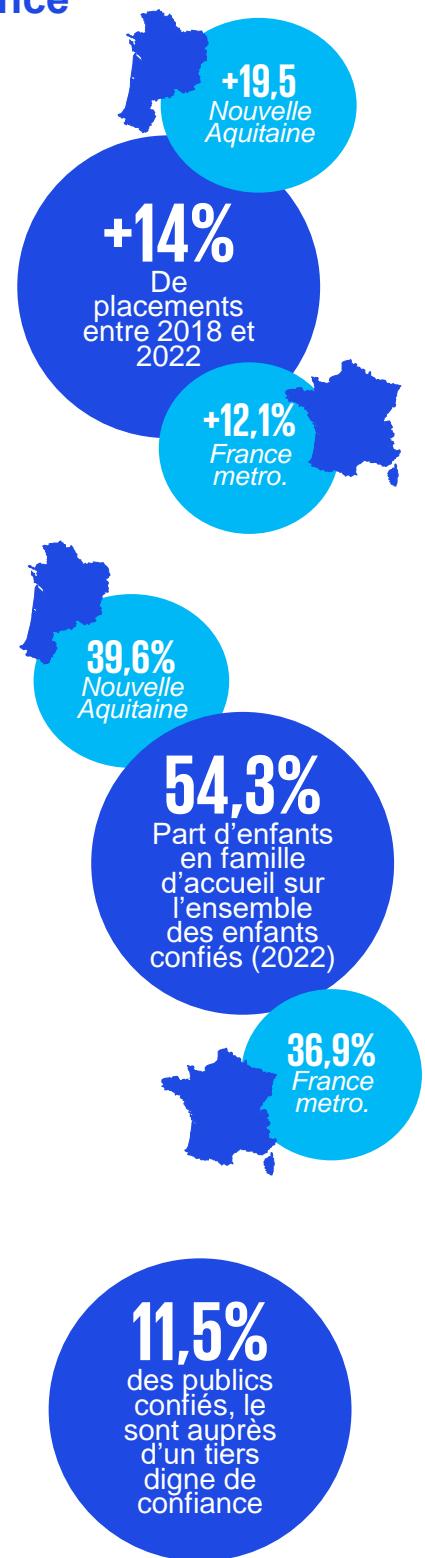
# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 2

### Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

#### Les données clefs

- Le dispositif d'accueil landais se caractérise par **la diversité des modes d'accueil existants**, et compte des solutions de placement innovantes pour apporter une réponse adaptée aux besoins de tous les publics (LVA, MECSSI, PEAD, etc.). Néanmoins, devant **l'augmentation rapide du nombre de placements**, on observe **une saturation du nombre de places disponibles**, nécessitant **un renforcement de l'offre d'accueil**.
- Cette hausse importante du nombre d'accueils embolise tout particulièrement le dispositif d'accueil d'urgence départemental, le Foyer départemental de l'enfance (FDE), qui peine à assurer pleinement sa mission première d'accueil d'urgence. Ainsi, **l'action 10** du schéma départemental vise à étoffer l'offre d'accueil et son adéquation avec les besoins des enfants et des familles dans l'ensemble du territoire landais.
- Dans notre département, **l'hébergement en famille d'accueil représente la majorité des modes d'accueil des enfants et jeunes confiés à l'ASE**. Cependant, ce type d'accueil se heurte depuis plusieurs années à la crise des vocations que traverse la profession d'assistant familial, et le nombre d'enfants bénéficiant d'un accueil familial a fortement diminué (-7,7% entre 2016 et 2021). Pour soutenir l'attractivité de ce métier et accompagner les assistants familiaux confrontés à l'évolution et la complexification des besoins des enfants, le département a déployé une équipe de psychologues dédiés.
- Par ailleurs, le développement d'un soutien supplémentaire et la valorisation du métier d'assistant familial seront fondamentaux dans les cinq prochaines années. C'est pourquoi **le Département s'engage (à travers l'action 11)**, à renforcer la professionnalisation, l'organisation et le soutien aux assistants familiaux, notamment via la réaffirmation de leur place dans la construction du Projet Pour l'Enfant.
- En conformité avec les orientations de la loi du 7 février 2022, **l'action 8** du schéma vise à poursuivre le travail réalisé par le Département dans le recours aux membres de la famille et tiers dignes de confiance dans l'accueil d'enfants confiés dans le cadre d'une mesure de placement. Cette modalité d'accompagnement, fortement mobilisée dans les Landes (11,5% des enfants confiés), permet de s'appuyer sur l'ensemble des ressources et personnes disponibles dans l'environnement de l'enfant.



# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 2

Faire évoluer l'offre d'accueil et  
d'accompagnement en protection de l'enfance

*Les objectifs et actions à mener*

**Objectif 4 : Favoriser l'accueil des enfants auprès d'un membre de la famille ou d'un tiers digne de confiance**

- **Action 8** : Renforcer et soutenir la mobilisation de l'environnement ressource de l'enfant dans son accompagnement et son parcours

**Objectif 5 : Soutenir et valoriser le métier d'assistant familial**

- **Action 9** : Renforcer la professionnalisation, l'organisation et le soutien aux assistants familiaux

**Objectif 6 : Renforcer et coordonner l'offre d'accueil sur le territoire**

- **Action 10** : Réaliser un état des lieux et une cartographie de l'offre d'accueil en protection de l'enfance
- **Action 11** : Définir une stratégie pluriannuelle de développement de l'offre d'accueil
- **Action 12** : Renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants et jeunes confiés à l'ASE en situation de handicap

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

**Objectif 4 : Favoriser l'accueil des enfants auprès d'un membre de la famille ou d'un tiers digne de confiance**

### Fiche action 8

Renforcer et soutenir la mobilisation de l'environnement ressource de l'enfant dans son accompagnement et son parcours

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mobiliser, préserver et développer les ressources autour de l'enfant protégé
- Engager une désinstitutionnalisation de la prise en charge des enfants confiés à l'ASE pour les situations qui le permettent

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Garantir et formaliser **l'évaluation et la valorisation des ressources et compétences familiales** dans le cadre de la procédure d'évaluation des IP (en conformité avec le référentiel national HAS)
- Mettre en place un **dispositif d'accompagnement des membres de la famille et tiers dignes de confiance** (reconnaissance des droits, suivi du PPE, etc.) via un service interne dédié ou le recours à un prestataire
- Soutenir le **développement et l'accompagnement du parrainage** :
  - Animation d'un réseau de parrains et mentors
  - Envisager des possibilités d'accueil temporaires de jeunes majeurs auprès de parrains volontaires
  - Evaluation systématique de la possibilité de mettre en place un mentorat ou un parrainage à partir de l'âge du collège, en priorisant les enfants sans droit de visite et d'hébergement, les enfants en situation de délaissé parental et les regroupements de fratries.

#### PILOTE(S)

- DEFI**
- CRIP**

#### ACTEURS ASSOCIES

- Associations de mentorat ou de parrainage des mineurs (1Jeune1Mentor, AFEV, etc.)

#### INDICATEURS

- Nombre de tiers identifiés à la suite d'une évaluation de l'IP ayant accueillis un enfant
- Nombre de mineurs confiés accompagnés par un mentor ou un parrain

#### RESSOURCES

- Soutien financier dédié au suivi et à l'accompagnement des tiers
- Soutien dédié à la mise en place du mentorat et du parrainage des enfants confiés

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

### Objectif 5 : Soutenir et valoriser le métier d'assistant familial

#### Fiche action 9

**Renforcer la professionnalisation, l'organisation et le soutien aux assistants familiaux**

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer l'attractivité du métier d'assistant familial et susciter des vocations
- Soutenir et améliorer les conditions de travail des assistants familiaux en exercice

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Améliorer l'**intégration des assistants familiaux dans les équipes départementales et mettre à disposition de lieux ressources en territoire** à destination des assistants familiaux (lieux de socialisation, repos, ressources...)
- Renforcer la **place de l'assistant familial dans la construction du parcours de l'enfant** en systématisant sa présence à l'élaboration du PPE et aux commissions enfance
- Pérenniser les **équipes de soutien psychologique** des professionnels en exercice
- Clarifier le **rôle de la PMI en tant qu'interlocuteur de référence pour l'agrément et le contrôle de la qualité de l'accompagnement et de l'ASE** dans la référence éducative
- Assurer une **consultation biannuelle des assistants familiaux** sur leurs besoins de formation afin de **définir un plan de formation adapté**

#### PILOTE(S)

- **DEFI**
- **PMI**

#### ACTEURS ASSOCIES

- Circonscriptions d'action sociale
- Organismes de formation
- La DRHM

#### INDICATEURS

- Nombre d'assistants familiaux ayant bénéficié de formations

#### RESSOURCES

- Temps de travail pour l'équipe de soutien psychologique
- Coût des formations pour les assistants familiaux

#### CALENDRIER

- 2024

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

### Objectif 6 : Renforcer et coordonner l'offre d'accueil sur le territoire

#### Fiche action 10

Réaliser un état des lieux et une cartographie de l'offre d'accueil en protection de l'enfance

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Disposer d'un état des lieux de l'offre en protection de l'enfance afin d'accompagner l'élaboration d'une stratégie de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place **un état des lieux de l'offre et de la capacité d'accueil** (tout type d'hébergement compris) à l'échelle du département et par circonscription (y compris hors département) : capacité d'accueil et occupation, compétences et plateaux techniques, localisation, coût, etc.
- **Actualiser l'état des lieux et la cartographie de l'offre de manière annuelle, tout au long de la durée de mise en œuvre du schéma**, via l'OLPE et ses déclinaisons locales, la fiabilisation des données transmises en particulier avec les OG, la formation des équipes au recueil et l'analyse de ces données, etc.

#### PILOTE(S)

- DEFIT
- OLPE

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- PMI, PASI

#### INDICATEURS

- Elaboration de l'état des lieux

#### RESSOURCES

- Coût de la réalisation d'un état des lieux et d'une cartographie
- Temps de travail nécessaire à l'actualisation au fil du schéma (OLPE)

#### CALENDRIER

- 2024 – élaboration
- 2025-2028 - actualisation

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

### Objectif 6 : Renforcer et coordonner l'offre d'accueil sur le territoire

#### Fiche action 11

Définir une stratégie pluriannuelle de développement de l'offre d'accueil

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Déployer une offre d'accueil adaptée aux besoins des enfants et des familles recensés sur le territoire en s'appuyant sur l'état des lieux et la cartographie de la capacité des dispositifs d'accueil dans le territoire

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Elaborer une **stratégie de renforcement de l'offre d'accueil** en s'appuyant sur l'état des lieux et la cartographie de l'offre en protection de l'enfance :
  - ✓ Renforcer l'offre **d'accueil d'urgence** dans le département afin de répondre à l'évolution des besoins
  - ✓ Renforcer l'offre d'**accueil pérenne** (dispositifs d'accueil fratries, village d'enfants, MECS et LVA en petits collectifs, dispositifs de mise à l'abri et d'accueil des MNA...)
  - ✓ Développer sur le territoire landais une offre de **séjours de répit** à destination des enfants confiés, via l'expérimentation d'un statut spécifique accompagné et contrôlé par le Département
- ✓ Améliorer le **dispositif de transport** des jeunes confiés à l'ASE notamment via l'expérimentation d'un projet de chauffeur-accompagnateur ASE

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- Préfecture
- ARS
- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance

#### INDICATEURS

- Nombre de places d'accueil d'urgence
- Nombre de places d'accueil pérenne
- Nombre de places de répit

#### RESSOURCES

- Coûts à définir en fonction de la définition des besoins et de la stratégie de renouvellement de l'offre (dont financements partagés Etat et ARS)
- Mobilisation du travail des agents DEFI et Secrétariat général sur la cartographie de l'offre, la tarification, les appels à projets

#### CALENDRIER

- 2025-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance

### Objectif 6 : Renforcer et coordonner l'offre d'accueil sur le territoire

#### Fiche action 12

Renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants et jeunes confiés à l'ASE en situation de handicap

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Répondre aux problématiques des enfants et adolescents à besoins spécifiques et proposer un accompagnement adapté

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Développer des **structures d'accueil à destination d'enfants en situation de handicap** de taille réduite, adaptée à ce public, dont les besoins sont encore à préciser sur la base du travail de cartographie
- Evaluer la réponse apportée sur le Département par **l'équipe mobile** et la renforcer pour mailler le territoire en proximité
- Identifier des **assistants familiaux spécialisés dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques** ou en situation complexe
  - Définir un accompagnement adapté à destination de ces assistants familiaux
  - Elaborer des modalités de soutien spécifiques (places de répit, référentiel dédiées, actions collectives, groupes de paroles)

#### PILOTE(S)

- **DEFI**

#### ACTEURS ASSOCIES

- MLPH
- ARS

#### INDICATEURS

- Nombre d'assistants familiaux identifiés pour accueillir des enfants en situation complexe
- Nombre de places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap

#### RESSOURCES

- Coût de renforcement de l'offre d'accueil pour enfants confiés en situation de handicap : établissements, rémunération des assistants familiaux
- Maintien voire renforcement des moyens dédiés à l'équipe mobile

#### CALENDRIER

- 2024-2025 – affinement des besoins

# Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

**Objectif 7 : Favoriser la cohérence et le suivi du parcours des enfants et jeunes accompagnés**

**Objectif 8 : Renforcer l'accompagnement des enfants confrontés à de multiples vulnérabilités**

**Objectif 9 : Améliorer les modalités d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés**



# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 3

## Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

Les données clefs

- Le projet pour l'enfant (PPE), est **l'outil central dédié au suivi et à la coordination du parcours des enfants accueillis ou accompagnés dans le cadre d'une mesure d'aide sociale à l'enfance**, rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2007, et dont la déclinaison a été précisée par la loi du 14 mars 2016. Fil rouge de l'accompagnement de l'enfant, le PPE est conçu dans une approche pluridisciplinaire, visant à améliorer la coordination des acteurs qui gravitent dans le parcours du bénéficiaire d'une mesure de protection de l'enfance et à offrir une réponse cohérente à ces besoins.
- Ainsi, un principe de cohérence et de continuité dans la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance doit être garanti. **C'est dans cette optique que le département a actualisé une nouvelle trame du PPE**, qui devra être déployé pour l'ensemble des enfants suivis par l'ASE, en conformité avec le cadre légal (**action 13**).
- Le PPE doit également permettre **de renforcer l'articulation entre les différents acteurs intervenant dans le cadre du parcours des enfants suivis en protection de l'enfance**. La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance de 2017 réaffirme la nécessité de répondre en priorité au besoin de sécurité physique et affective des enfants protégés, dont les besoins physiologiques et de santé constituent un prérequis. Pour les mineurs confrontés à des vulnérabilités multiples, une prise en charge holistique, coordonnée est vecteur d'amélioration de la situation. On estime que la part d'enfants confiés en situation de handicap avoisine les 20% en France métropolitaine, soulignant l'importance de faciliter la coordination de leurs parcours. Pour améliorer la prise en compte de la santé des enfants confiés, la loi du 7 février 2022 impose **la formalisation des modalités de coordination du parcours de soins des enfants en situation de handicap dans le cadre du PPE**.
- Le Département, s'inscrivant dans cette dynamique d'amélioration de la coordination des parcours de santé des publics accompagnés, s'engage dans le Schéma, via **l'action 15**, à coordonner le parcours en santé des enfants confiés, via notamment le recrutement d'un médecin référent en protection de l'enfance, et à renforcer l'animation d'un réseau partenarial et la coordination entre l'ASE et la PJJ (**action 16**).
- En parallèle, afin de renforcer la réponse proposée à ces publics, le Département, en partenariat avec l'association ALGEEI, développe un **projet d'accueil à destination de mineurs confiés et relevant d'une notification MDPH** à Grenade sur Adour, animé par un plateau technique pluridisciplinaire.

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

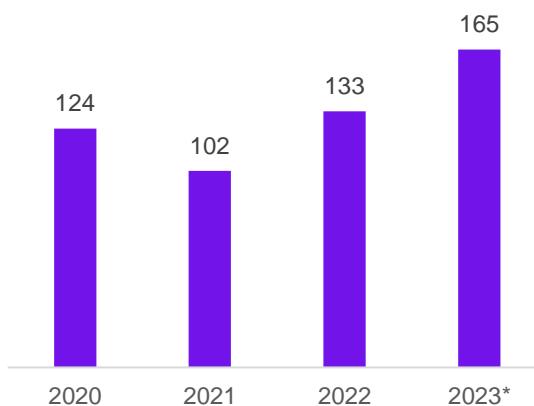
## Axe 3

### Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

Les données clefs

- Depuis plusieurs années, le nombre de mineurs non-accompagnés pris en charge par l'ASE progresse dans les Landes, à hauteur de +33% entre 2020 et 2023.
- Outre cette augmentation, le profil de ces publics évolue, se féminise et tend à se rajeunir alors que l'offre est saturée, et ne permet pas un accueil immédiat et adapté de ce public.
- Cette augmentation importante du nombre de placements souligne les **besoins en matière de renforcement et d'adaptation des dispositifs d'accompagnement des MNA**, mais également de mise en conformité avec un **cadre légal renouvelé**.

Evolution du nombre de MNA confiés au 31/12



\*données arrêtées au 1/08/2023

- En effet, la loi du 7 février 2022 et ses décrets d'application ont précisé les modalités d'accès et de prise en charge des MNA**, notamment via :
  - La modification de la clef de répartition nationale** (article L. 221-2-2 CASF) prenant désormais en compte le nombre de MNA pris en charge et la situation socio-démographique du département
  - La clarification des modalités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant isolées et mineures** (article L221-2-4 du CASF)
  - L'interdiction de procéder à une seconde évaluation des situations statuées** (article L. 221-2-5 du CASF)
  - L'interdiction de procéder à des placements hôteliers** (Article. D. 221-10-1 du CASF)
  - La clarification des modalités de placement auprès d'un tiers dignes de confiance** (articles L. 423-22 et L. 435-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, CASF article L. 221-2-3-l)
  - L'anticipation de l'accès à la majorité et de l'accès aux droits via la mise en œuvre d'un « entretien se tenant un an avant la majorité »** (article L. 222-5-1 du CASF)
- C'est notamment à ces différents enjeux que l'action 17 vise à répondre**, en définissant les besoins et en restructurant de manière collective les modalités d'accueil et d'accompagnement des MNA (**action 18**) avec la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème partenarial.

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 3

## Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

*Les objectifs et actions à mener*

### *Objectif 7 : Favoriser la cohérence et le suivi du parcours des enfants et jeunes accompagnés*

- **Action 13** : Clarifier les modalités de suivi du parcours des enfants confiés en établissements et lieux de vie et d'accueil (état des lieux des moyens et pratiques, progiciel dédié, temporalité des évaluations et rapports...)
- **Action 14** : Généraliser le déploiement du projet pour l'enfant (PPE) auprès de l'ensemble des enfants accueillis et accompagnés (formation des professionnels, adaptation éventuelle, évaluation, etc.)
- **Action 15** : Renforcer les modalités d'évaluation et de suivi du statut des enfants confiés (relance de la CESSEC, pérennisation du service d'administrateurs ad hoc...)

### *Objectif 8 : Renforcer l'accompagnement des enfants confrontés à de multiples vulnérabilités*

- **Action 16** : Améliorer le parcours de soins des enfants confiés (recrutement d'un médecin référent, mise en place d'un diagnostic santé systématique, élaboration d'un protocole partenarial santé...)
- **Action 17** : Renforcer le partenariat entre la PJJ, les magistrats et l'ASE pour prévenir les ruptures dans la prise en charge de jeunes concernés

### *Objectif 9 : Améliorer les modalités d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés*

- **Action 18** : Répondre aux besoins de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement des MNA (accueil et évaluation des primo-arrivants, accompagnement éducatif, suivi de la sortie, temps d'échange et de concertation...)
- **Action 19** : Accompagner le réseau des acteurs intervenant auprès des MNA (création d'une instance partenariale, renforcement de la formation continue...)

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

### Objectif 7 : Favoriser la cohérence et le suivi du parcours des enfants et jeunes accompagnés

#### Fiche action 13

Clarifier les modalités de suivi du parcours des enfants confiés en établissement et lieux de vie et d'accueil

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Harmoniser le suivi et garantir la continuité des parcours des enfants confiés à l'ASE accueillis en établissement et lieu de vie et d'accueil

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mener une étude relative aux pratiques actuelles et moyens mobilisés dans le suivi et la référence du parcours des enfants confiés en établissement
- Elaborer un référentiel précisant le rôle et les modalités de coordination des référents chargés du suivi du parcours des enfants confiés en établissement et LVA concernant notamment l'élaboration du PPE, l'élaboration des évaluations et rapports à transmettre le cas échéant au juge des enfants

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires en protection de l'enfance

#### INDICATEURS

- Réalisation d'une étude relative à la référence de parcours ASE

#### RESSOURCES

- Temps de travail nécessaire à l'étude des pratiques et la mise en place d'un référentiel de suivi des parcours

#### CALENDRIER

- 2025-2026

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

*Objectif 7 : Favoriser la cohérence et le suivi du parcours des enfants et jeunes accompagnés*

### Fiche action 14

Généraliser le déploiement du projet pour l'enfant auprès de l'ensemble des enfants accueillis et accompagnés

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir la continuité du parcours des usagers et assurer la prise en compte de la place et de la parole de l'enfant
- Assurer une mise en conformité des pratiques avec le cadre légal

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- **Accompagner et former les professionnels** du Département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance à la « démarche PPE » pour accompagner son appropriation et son déploiement dans l'ensemble du département
- **Assurer une coordination des documents** structurant la prise en charge avec le PPE pour prévoir leur adaptation et intégration au PPE (contrat d'accueil, DIPC, projet personnel individualisé, etc.)
- **Intégrer le PPE dans les outils numériques de suivi des parcours** des enfants accompagnés en protection de l'enfance

#### PILOTE(S)

- DEFIT

#### ACTEURS ASSOCIES

- Circonscriptions d'action sociale
- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance

#### INDICATEURS

- Part de mineurs accompagnés au titre de la protection de l'enfance disposant d'un PPE

#### RESSOURCES

- Temps de travail des professionnels nécessaire à la mise en œuvre du PPE (réunions, formation, outils d'information, etc.)

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

### Objectif 7 : Favoriser la cohérence et le suivi du parcours des enfants et jeunes accompagnés

#### Fiche action 15

Renforcer les modalités d'évaluation et de suivi du statut des enfants confiés

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer le suivi de la situation et du statut des enfants confiés
- Faciliter l'évolution de la situation et du statut des enfants confiés en cas de délaissement parental

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Relancer la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (**CESSEC**) :
  - Définition des modalités de fonctionnement de la CESSEC (fréquence, participants, ciblage des situations)
  - Intégration de thématiques liées au suivi et à l'évolution du statut de l'enfant confié au plan de formation des professionnels de l'ASE
- Pérenniser le service « **administrateurs ad hoc** » via une structuration formalisée : projet de service, lisibilité des missions, identification des ressources mobilisables pour le parcours judiciaire de l'enfant

#### PILOTE(S)

- Service « **administrateur ad hoc** »
- Chargé de mission adoption

#### ACTEURS ASSOCIES

- DDETS
- Juges des enfants

#### INDICATEURS

- Nombre de situations examinées par la CESSEC
- Durée d'examen moyen de la procédure de délaissement parental

#### RESSOURCES

- Temps de travail des agents

#### CALENDRIER

- 2025

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

**Objectif 8 : Renforcer l'accompagnement des enfants confrontés à de multiples vulnérabilités**

### Fiche action 16

### Améliorer le parcours de soins des enfants confiés

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Structurer une offre de soin globale et cohérente à destination des publics accompagnés par l'ASE
- Améliorer le suivi de la santé de l'ensemble des enfants confiés à l'ASE

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Garantir la réalisation d'un **bilan de santé et de prévention** à l'entrée de tout mineur dans le dispositif de protection de l'enfance, ainsi que d'un **bilan pédiatrique, psychologique et social annuel** (biannuel pour les enfants de moins de 2 ans) **à destination de l'ensemble des enfants confiés** (dans le cadre du rapport de situation individuelle adressé au juge des enfants)
- Élaborer un **protocole partenarial relatif à la santé des enfants confiés avec les professionnels du soin et du médico-social** (mobilisation pour les diagnostics, formation à la protection de l'enfance, coordination et mise en réseau, suivi du déploiement du dispositif « Santé protégée »...)
- Recruter un médecin référent protection de l'enfance**, et mobiliser les médecins de la PMI dans l'attente de ce recrutement pour assurer la coordination du suivi de santé des enfants confiés

#### PILOTE(S)

- DEFI
- Médecin référent protection de l'enfance
- Coordonnateur pôle PMI

#### ACTEURS ASSOCIES

- ARS

#### INDICATEURS

- Nombre d'enfants bénéficiant d'un bilan de santé et de prévention
- Nombre de professionnels de santé inscrits dans le protocole partenarial de prise en charge des enfants confiés
- Recrutement du médecin référent protection de l'enfance

#### RESSOURCES

- Temps de travail nécessaire pour la réalisation et l'animation d'un protocole partenarial avec les professionnels de santé
- Recrutement d'un médecin référent protection de l'enfance

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

### Objectif 8 : Renforcer l'accompagnement des enfants confrontés à de multiples vulnérabilités

#### Fiche action 17

Renforcer le partenariat entre la PJJ, les magistrats et l'ASE pour prévenir les ruptures dans la prise en charge des jeunes concernés

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer la coordination entre les institutions pour faciliter le suivi des situations et les passerelles

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Développer et formaliser des **temps d'échanges dédiés**, bilatéraux ou collectifs entre l'ASE, la DTPJJ et les magistrats, afin de renforcer l'interconnaissance et échanges sur situations spécifiques
- Clarifier et **formaliser le rôle et l'intervention respective** entre la PJJ, la Justice et l'ASE dans le parcours des jeunes accompagnés

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- DTPJJ
- Justice – magistrats (Parquet, Juge des enfants)

#### INDICATEURS

- Nombre de rencontres collectives ASE/PJJ/Justice
- Nombre de jeunes concernés par un parcours croisé entre l'ASE et la PJJ

#### RESSOURCES

- Temps de travail des professionnels

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

**Objectif 9 : Améliorer les modalités d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés**

### Fiche action 18

Répondre aux besoins de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement des MNA

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer le dispositif d'évaluation et d'accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs non accompagnés

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Réaliser un bilan de l'externalisation des évaluations des MNA primo-arrivants, et renforcer le suivi du dispositif
- Finaliser la structuration du service d'accompagnement éducatif des MNA (projet de service, déploiement du PPE, participation au réseau, etc.)
- Renforcer la préparation à la sortie du dispositif de l'ASE des MNA (*en lien avec l'axe 4*)
- Intégrer un Volet « MNA » dans la stratégie de développement de l'offre d'accueil en protection de l'enfance (en lien avec l'action 12)

#### PILOTE(S)

- Service d'accompagnement éducatif des MNA

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- Mission locale, Associations, Education nationale, CIO

#### INDICATEURS

- Nombre de MNA (et ex-MNA) accompagnés dans le cadre d'un CJM avec ou sans hébergement
- Délais moyens d'évaluation de la minorité et de l'isolement des MNA

#### RESSOURCES

- Coût de renforcement de l'offre d'accueil et d'accompagnement des MNA

#### CALENDRIER

- 2025-2027

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés

### Objectif 9 : Améliorer les modalités d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés

Fiche action 19

Accompagner le réseau des acteurs intervenant auprès des MNA

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Adapter l'accompagnement des MNA en s'appuyant sur un socle de formation commun à destination de l'ensemble du réseau des professionnels concernés

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Création d'une instance partenariale dans le cadre de l'OLPE dédiée à la prise en compte des besoins des MNA (interconnaissance des acteurs clefs, veille réglementaire, cellule de veille éducative, etc.)
- Renforcement de la formation continue et développement des formations mutualisées entre les services et les partenaires institutionnels ou associatifs

#### PILOTE(S)

- Service d'accompagnement éducatif des MNA

#### ACTEURS ASSOCIES

- Préfecture, ARS
- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- Organismes de formation

#### INDICATEURS

- Création de l'instance partenariale MNA dans le cadre de l'OLPE
- Nombre de sessions de formation relatives à l'accompagnement des MNA

#### RESSOURCES

- Temps de travail dédié à la coordination et l'animation de réseau pour les opérateurs et partenaires accompagnant des MNA

#### CALENDRIER

- 2025

# Axe 4 : Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

**Objectif 10 : Améliorer la préparation à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE**



# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 4

### Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

- L'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs dans les Landes s'exerce par l'octroi d'un « contrat jeune majeur » (CJM), formalisation d'un accompagnement à destination des 18-21 ans qui prend la forme d'un accueil provisoire jeunes majeurs (APJM) ou d'une aide éducative à domicile jeunes majeurs (AEDJM), **leviers favorisant la préparation et l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs par l'ASE.**
- En 2022, la loi Taquet consacre **l'obligation pour les départements de proposer un accompagnement aux jeunes majeurs confiés à l'ASE avant leur majorité**. Cette création d'un « droit à l'accompagnement » des jeunes majeurs est complétée par la création d'un « droit au retour » à l'ASE, ouvrant la possibilité pour les jeunes de 18 à 21 ans qui avaient quitté la prise en charge une fois devenus majeurs, et qui font face à des difficultés d'insertion sociale qui les amènent à souhaiter à nouveau un accompagnement.
- Afin d'améliorer l'accompagnement des sortants de l'ASE, une charte partenariale pour l'insertion des jeunes sortant de l'ASE a été signée par le Département et ses partenaires. Cette charte sera actualisée et mise en conformité avec le cadre légal et réglementaire (**action 20**) en s'appuyant notamment sur les recommandations de bonnes pratiques de la HAS (voir ci-dessous), afin de mieux coordonner l'action des acteurs intervenant dans l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE et leur proposer un parcours adapté (logement, emploi, formation, etc.) .
- Cette coordination sera notamment incarnée par l'instauration d'une instance partenariale dédiée à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE (**action 21**).

Les données clefs

229

Jeunes suivis  
dans le cadre  
d'un APJM  
en 2022

#### Les recommandations de la HAS pour améliorer les sorties de l'ASE

La HAS identifie **3 phases clés** à considérer dans l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE, déclinées en recommandations de bonnes pratiques professionnelles :

1. **Accompagner l'adolescent dans la perspective de sa majorité**, en s'appuyant notamment sur le PPE pour élaborer un projet d'accès à l'autonomie (PAA), en développant son réseau partenarial pour permettre une orientation adéquate et en déployant progressivement un accompagnement modulé pour le guider vers l'acquisition de l'autonomie.
2. **Accompagner concrètement les besoins et demandes du jeune majeur** en favorisant le recueil de sa parole, son rôle dans la définition de son projet, et en facilitant les relais entre intervenants pour garantir une continuité de son parcours.
3. **Contribuer à l'accompagnement des sorties de dispositifs de protection de l'enfance**, en informant les acteurs intervenant dans son parcours de la fin de la prise en charge, et en rappelant systématiquement la possibilité de recourir au « droit au retour » jusqu'à ses 21 ans.

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 4

## Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

*Les objectifs et actions à mener*

### *Objectif 10 : Améliorer la préparation à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE*

- **Action 20** : Mettre à jour et diffuser la charte partenariale pour l'insertion des jeunes sortant de l'ASE
- **Action 21** : Mettre en place une instance partenariale dédiée à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE (instance stratégique)
- **Action 22** : Apporter une réponse globale aux besoins d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE (de manière transversale, notamment via la valorisation et la mobilisation de l'ensemble des dispositifs existants et de recours au droit commun) – cf. recommandations de bonnes pratiques HAS :
  - ✓ Formaliser le projet d'accès à l'autonomie et identifier les « freins périphériques » à l'accès à l'autonomie et l'insertion de chaque jeune sortant de l'ASE
  - ✓ Renforcer l'accès aux dispositifs d'aide à la mobilité des jeunes accompagnés par l'ASE
  - ✓ Accompagner l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 4: Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

### *Objectif 10 : Améliorer la préparation à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE*

#### Fiche action 20

Mettre à jour et diffuser la charte partenariale pour l'insertion des jeunes sortant de l'ASE

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper la préparation à l'autonomie et lutter contre les sorties sèches du dispositif de protection de l'enfance

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Actualiser la **charte partenariale pour l'insertion des jeunes sortant de l'ASE**, en adéquation avec :
  - les recommandations de bonnes pratiques de la HAS de février 2024 en matière d'accompagnement vers l'autonomie
  - les dispositions de la loi du 7 février 2022
- Diffuser la charte à l'ensemble des partenaires, et communiquer sur son contenu et ses modalités de pilotage

#### PILOTE(S)

- DEFI**
- Coordinateur PASI**

#### ACTEURS ASSOCIES

- Etat, Région, ARS, Education Nationale, PJJ, CAF, CPAM, opérateurs et partenaires de protection de l'enfance, Mission Locale, France Travail, Union régionale pour l'habitat des jeunes, CIO, SIAO...

#### INDICATEURS

- Actualisation de la charte
- Diffusion de la charte

#### RESSOURCES

- Temps de travail nécessaire pour actualiser et animer la charte partenariale

#### CALENDRIER

- 2025

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 4: Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

### Objectif 10 : Améliorer la préparation à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE

#### Fiche action 21

Mettre en place une instance partenariale dédiée à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Cordonner les actions des acteurs contribuant à l'accompagnement à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place la **commission départementale d'accès à l'autonomie** et organiser des **réunions biannuelles** afin de renforcer le partenariat pour favoriser l'accès aux droits des mineurs de moins de 21 ans pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE et de la PJJ
- Mettre en place dans chaque circonscription une **instance partenariale locale d'accompagnement vers l'autonomie**, dans le cadre des « OLPE locaux », et en lien avec les projets de territoire
- Mettre en place des **formations interinstitutionnelles** à destination de l'ensemble des professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance sur des thématiques relatives à l'accompagnement vers l'autonomie
- Renforcer la **communication partenariale** au sujet des instances et dispositifs existants en matière d'accompagnement vers l'autonomie (dispositifs propres à l'ASE, dispositifs partenariaux, droits communs)

#### PILOTE(S)

- **DEFI**

#### ACTEURS ASSOCIES

- Etat, Région, ARS, Education Nationale, PJJ, CAF, CPAM, opérateurs et partenaires de protection de l'enfance, Mission Locale, France Travail, Union régionale pour l'habitat des jeunes, CIO, SIAO...

#### INDICATEURS

- Nombre de réunions annuelles de la commission départementale d'accès à l'autonomie

#### RESSOURCES

- Temps de travail pour animer la commission et les instances locales

#### CALENDRIER

- 2025-2026

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 4: Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie

### Objectif 10 : Améliorer la préparation à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE

#### Fiche action 22

Apporter une réponse globale aux besoins d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préparer et mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Formaliser le **projet d'accès à l'autonomie (PAA) en continuité du projet pour l'enfant (PPE)**, en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de la HAS, et identifier des « freins périphériques » à l'autonomie et l'insertion de chaque jeune sortant de l'ASE, en lien avec les partenaires de l'insertion et de l'emploi (dont les Missions locales)
- Renforcer les dispositifs **d'aide à la mobilité** des jeunes accompagnés par l'ASE
- Accompagner **l'accès au logement avec la mobilisation des dispositifs du FSL ou le FAJ** (aides financières, accompagnements sociaux relatifs au logement, etc.)

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- Autres services départementaux
- Mission Locale

#### INDICATEURS

- Nombre d'aides à la mobilité sollicitées par les jeunes accompagnés par l'ASE

#### RESSOURCES

- Dispositifs financiers pour l'accompagnement des jeunes majeurs (relevant éventuellement d'autres services et partenaires que la DEF : ex. FSL et FAJ) – possiblement hors budget DEFI

#### CALENDRIER

- 2025-2026

# Axe 5 : Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

**Objectif 11 : Renforcer la coordination, l'animation et le pilotage du dispositif de protection de l'enfance landais**

**Objectif 12 : Renforcer la participation des usagers du dispositif de protection de l'enfance landais**



# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 5

### Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

- La **relance de l'Observatoire landais de la protection de l'enfance** est un moment stratégique visant à renforcer la place du Département en tant qu'animateur de l'écosystème partenarial de la prévention et de la protection de l'enfance. A travers le suivi de la mise en œuvre du Schéma (**action 23 et 24**), l'OLPE pourra réinvestir ses missions socles et notamment permettre une analyse soutenue de l'adéquation entre l'offre et les besoins du territoire.
- En parallèle, l'installation de la mission de contrôle et de suivi des établissements et services vise à établir un partenariat plus resserré entre les opérateurs et partenaires de protection de l'enfance et le département et un suivi plus fin de l'activité, et inscrit le département dans une démarche qualité (**action 25**).
- Le département s'engage en faveur de la participation des usagers en protection de l'enfance (**action 26**). Après avoir consulté à plusieurs reprises dans l'élaboration du Schéma des bénéficiaires d'une mesure, le département souhaite étendre son action en **développant une instance de concertation des jeunes accompagnés, et anciennement accompagnés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance**, visant à recueillir leur parole, leurs attentes quant aux modalités de leur prise en charge. **Cette instance vise ainsi à rendre les jeunes acteurs de leur parcours et leur permettre de contribuer à l'enrichissement de la gouvernance de la politique départementale** en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance. Une approche analogue sera réalisée à destination des parents d'enfants confiés, via la déclinaison territoriale de groupes de pairs, **afin de faire une place aux familles dans le dispositif de protection de l'enfance et les associer à la construction des solutions** visant à résorber les situations de difficultés, en renforçant la pair-aidance.

#### Le code de l'action sociale et des familles définit les cinq missions des ODPE

- « De recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département »
- « D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant « dans le domaine de la protection de l'enfance »
- « De suivre la mise en œuvre du schéma départemental »
- « De formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département »
- « De réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département [...] qui est rendu public, et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance » (article L226-3-1 du CASF).

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

Axe 5

## Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

*Les objectifs et actions à mener*

### *Objectif 11 : Renforcer la coordination, l'animation et le pilotage du dispositif de protection de l'enfance landais*

- **Action 23** : Relancer et animer l'Observatoire landais de la protection de l'enfance et prévoir sa déclinaison territoriale par circonscription
- **Action 24** : Renforcer et structurer le dialogue de proximité entre le Département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance (temps annuel d'échange dans le cadre de l'ODPE en amont du dialogue de gestion...)
- **Action 25** : Installer la mission de contrôle des établissements et services (définition du plan de contrôle, valorisation du service, transversalité entre services contrôle de la DGA...)

### *Objectif 12 : Renforcer la participation des usagers du dispositif de protection de l'enfance landais*

- **Action 26** : Soutenir les démarches de recueil de la parole des usagers de la protection de l'enfance
  - ✓ Instance de participation et de concertation des enfants et jeunes
  - ✓ Groupe de pair-aidance réunissant des familles d'enfants pris en charge ou ayant été pris en charge par l'ASE

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 5: Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

**Objectif 11 : Renforcer la coordination, l'animation et le pilotage du dispositif de protection de l'enfance landais**

### Fiche action 23

Relancer et animer l'Observatoire landais de la protection de l'enfance et prévoir sa déclinaison territoriale par circonscription

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Redynamiser l'écosystème partenarial autour de la prévention et de la protection de l'enfance
- Assurer la mise en œuvre des missions réglementaires de l'ODPE pour permettre une visibilité et un pilotage de l'activité au plus près des besoins

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- **Centraliser et analyser les données** relatives à la prévention et la protection de l'enfance en assurant une fiabilité et exploitabilité des données, avec opérateurs et partenaires en protection de l'enfance sur ces points
- Élaborer un **état des lieux annuel du dispositif départemental** de prévention et de protection de l'enfance ainsi qu'un suivi resserré de la mise en œuvre du Schéma
- Définir la place de l'OLPE dans **la gouvernance du schéma départemental** (suivi, aide à la décision, etc.) **et les projets de territoire** (envisager la création d'observatoires landais des solidarités incluant un volet « OLPE »)

#### PILOTE(S)

- Chargé de mission OLPE

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- Partenaires institutionnels membres de l'OLPE

#### RESSOURCES

#### INDICATEURS

- Elaboration de l'état des lieux annuel
- Transmission des données à l'ONPE via Olinpe

- Temps agent nécessaire pour l'animation d'un OLPE et éventuellement ses déclinaisons locales
- Formation des agents à l'animation de l'OLPE / observatoires locaux, au recueil et à l'analyse des données

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 5: Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

**Objectif 11 : Renforcer la coordination, l'animation et le pilotage du dispositif de protection de l'enfance landais**

### Fiche action 24

Renforcer et structurer le dialogue de proximité entre le Département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer le partenariat entre le Département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance autour des besoins, des perspectives, du pilotage du schéma, et la mise en œuvre de projets communs.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place d'une instance annuelle entre le Département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance pour échanger autour des besoins et perspectives, en amont du dialogue de gestion

#### PILOTE(S)

- DEFI

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires de la protection de l'enfance
- Secrétariat général de la DGAS

#### INDICATEURS

- Instance d'échange entre le département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance

#### RESSOURCES

- Temps de travail nécessaire pour l'animation d'une instance annuelle

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 5: Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

*Objectif 11 : Renforcer la coordination, l'animation et le pilotage du dispositif de protection de l'enfance landais*

### Fiche action 25

Installer la mission de contrôle des établissements et services

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Intégrer une stratégie de prévention des maltraitances institutionnelles au sein des établissements de placement et garantir la qualité de la prise en charge

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre en œuvre le plan de contrôle des établissements (défini sur la temporalité du schéma)
- Valoriser le service contrôle auprès des partenaires et auprès des services au sein de la DGA

#### PILOTE(S)

- Coordinateur en charge du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux
- Responsable des placements institutionnels

#### ACTEURS ASSOCIES

- les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance
- Partenaires institutionnels : ARS, PJJ
- CRIP

#### INDICATEURS

- Nombre de contrôles d'établissements sociaux et médico-sociaux effectués

#### RESSOURCES

- Temps de travail pour la mission de contrôle

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028

## Axe 5: Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais pour l'enfance et la famille

**Objectif 12 : Renforcer la participation des usagers du dispositif de protection de l'enfance landais**

### Fiche action 26

**Soutenir les démarches de recueil de la parole des usagers de la protection de l'enfance**

#### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Consulter les usagers de la protection de l'enfance pour enrichir les politiques publiques
- Renforcer la place d'acteurs des usagers dans les politiques publiques

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Créer une instance de participation et de concertation à destination de l'ensemble des enfants et jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (conseil landais des jeunes)
- Proposer la mise en place d'un groupe de pair-aidance, sur chaque circonscription, réunissant des familles d'enfants pris en charge ou ayant été pris en charge par l'ASE (en s'appuyant par exemple sur les actions collectives à destination des familles)

#### PILOTE(S)

- DEFIT
- Chargé de mission OLPE

#### ACTEURS ASSOCIES

- Opérateurs et partenaires en protection de l'enfance

#### INDICATEURS

- Nombre de réunions par an
- Nombre d'usagers concernés

#### RESSOURCES

- Temps de travail pour porter une mission de consultation / concertation des usagers de la protection de l'enfance

#### CALENDRIER

- 2024-2028

# **La gouvernance et le calendrier de mise en œuvre du schéma**



# La gouvernance du Schéma

## Le pilotage du Schéma landais de protection de l'enfance

### Comité de pilotage du Schéma

#### Missions :

- Suivi de la **mise en œuvre des actions** du Schéma
- Suivi de l'**évolution des indicateurs** de réalisation des actions
- Formulation de **propositions d'évolution et d'adaptation** des actions du schéma

#### Fréquence de réunion :

- Deux réunions annuelles

#### Participants :

- Vice-Président du Conseil Départemental
- Directeur Général Adjoint Solidarités
- Directeur Enfance Famille Insertion
- Coordonnateur pôle PMI
- Coordinateur du pôle Aide Sociale à l'Enfance
- Magistrats
- Direction territoriale de la PJJ
- Direction territoriale de l'ARS
- DDETSP
- Représentant de l'Education nationale
- Représentants des organismes gestionnaires

### Pilotes des actions du Schéma

#### Missions : un portage concret de la mise en œuvre des actions

- **Mise en œuvre opérationnelle des actions** : identifier les étapes et les moyens nécessaires, anticiper les difficultés et les points de vigilance, élaborer un rétroplanning, mettre en œuvre les étapes définies
- **Mobilisation du réseau partenarial** : sollicitation régulière des partenaires identifiés et association à la mise en œuvre de l'action
- **Échanges réguliers avec le Directeur Enfance Famille Insertion** pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des actions et sur les éventuelles difficultés rencontrées

### Pilotage des projets sociaux par circonscription

- **Des projets sociaux par circonscription** qui prennent sens dans un pilotage intégré des différentes politiques de solidarité
- **Une déclinaison opérationnelle et territoriale du schéma landais enfance famille** qui pourra être affinée par le biais de comités techniques locaux thématiques, de même que pour les autres politiques publiques de solidarités

# Le calendrier de mise en œuvre du schéma

Actions	Pilotes	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des familles dans une logique de prévention et de co-éducation</b>						
<b>Action 1</b> : Développer et territorialiser les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité à destination des enfants et des familles, en lien avec les acteurs locaux et les espaces ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur du pôle PMI</li> </ul>					
<b>Action 2</b> : Développer et coordonner les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes accueillis et accompagnés en protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission OLPE</li> </ul>					
<b>Action 3</b> : Former le réseau des professionnels intervenant dans l'accompagnement des familles en matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEFI</li> </ul>					
<b>Action 4</b> : Renforcer, diversifier, et sécuriser les modalités d'intervention à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEFI</li> </ul>					
<b>Action 5</b> : Elaborer un référentiel de l'ensemble des typologies d'interventions à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEFI</li> </ul>					
<b>Action 6</b> : Renforcer la cohérence et la lisibilité des missions des services départementaux dans les champs de la prévention et de la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEFI</li> <li>• Service communication</li> </ul>					
<b>Action 7</b> : Promouvoir et adapter les dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction générale adjointe des solidarités</li> <li>• Coordonnateur pôle PMI</li> </ul>					

# Le calendrier de mise en œuvre du schéma

Actions	Pilotes	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 2 : Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement en protection de l'enfance</b>						
<b>Action 8</b> : Renforcer et soutenir la mobilisation de l'environnement ressource de l'enfant dans son accompagnement et son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> <li>CRIP</li> </ul>					
<b>Action 9</b> : Renforcer la professionnalisation, l'organisation et le soutien aux assistants familiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> <li>Coordonnateur pôle PMI</li> </ul>					
<b>Action 10</b> : Réaliser un état des lieux et une cartographie de l'offre d'accueil en protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> <li>Chargé de mission OLPE</li> </ul>					
<b>Action 11</b> : Définir une stratégie pluriannuelle de développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> </ul>					
<b>Action 12</b> : Renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants et jeunes confiés à l'ASE en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> </ul>					

# Le calendrier de mise en œuvre du schéma

Action	Pilotes	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 3 : Favoriser la fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés</b>						
<b>Action 13</b> : Clarifier les modalités de suivi du parcours des enfants confiés en établissement et lieux de vie et d'accueil	• DEFI					
<b>Action 14</b> : Généraliser le déploiement du projet pour l'enfant (PPE) auprès de l'ensemble des enfants accueillis et accompagnés	• DEFI					
<b>Action 15</b> : Renforcer les modalités d'évaluation et de suivi du statut des enfants confiés	• Service « administrateur ad hoc » • Chargé de mission adoption					
<b>Action 16</b> : Améliorer le parcours de soins des enfants confiés	• Médecin référent protection de l'enfance • Coordonnateur du pôle PMI					
<b>Action 17</b> : Renforcer le partenariat entre la PJJ, le Parquet et l'ASE pour prévenir les ruptures dans la prise en charge des jeunes concernés	• DEFI					
<b>Action 18</b> : Répondre aux besoins de développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement des MNA	• Service d'accompagnement éducatif des MNA					
<b>Action 19</b> : Accompagner le réseau des acteurs intervenant auprès des MNA	• Service d'accompagnement éducatif des MNA • Organisme de formation					

# Le calendrier de mise en œuvre du schéma

Actions	Pilotes	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 4 : Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers l'autonomie</b>						
<b>Action 20</b> : Mettre à jour et diffuser la charte partenariale pour l'insertion des jeunes sortant de l'ASE	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> <li>Coordinateur PASI</li> </ul>					
<b>Action 21</b> : Mettre en place une instance partenariale dédiée à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> </ul>					
<b>Action 22</b> : Apporter une réponse globale aux besoins d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> </ul>					
<b>Axe 5 : Impulser une gouvernance de projet autour du Schéma landais de protection de l'enfance</b>						
<b>Action 23</b> : Relancer et animer l'Observatoire landais de la protection de l'enfance et prévoir sa déclinaison territoriale par circonscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargé de mission OLPE</li> </ul>					
<b>Action 24</b> : Renforcer et structurer le dialogue de proximité entre le Département et les opérateurs et partenaires en protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> </ul>					
<b>Action 25</b> : Installer la mission de contrôle des établissements et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordinateur en charge du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux</li> <li>Responsable des placements institutionnels</li> </ul>					
<b>Action 26</b> : Soutenir les démarches de recueil de la parole des usagers de la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>DEFI</li> <li>Chargé de mission OLPE</li> </ul>					



# Glossaire

ADEPAPE : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

AED : Action Educative à Domicile

AEMO : Assistance Educative en Milieu Ouvert

AEMO-R : Assistance Educative en Milieu Ouvert Renforcée

APJM : Accueil Provisoire Jeune Majeur

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'allocations familiales

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CSS : Centre de Santé Sexuelle

CDPPE : Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance

CESSEC : Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés à l'aide sociale à l'enfance

CJM : Contrat Jeune Majeur

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

DRHM : Direction des ressources humaines et des moyens

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

EPP : Entretien Prénatal Précoce

EPNP : Entretien Postnatal Précoce

ESSMS : Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux

HAS : Haute Autorité de Santé

IP : Information Préoccupante

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

MNA : Mineur Non Accompagné

OLPE : Observatoire Landais de la Protection de l'Enfance

OMO : Observation en milieu ouvert

PANJO : Programme de Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveaux-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPE : Projet Pour l'Enfant

PPGP : Petits Pas Grands Pas

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

SAH : Service associatif habilité

SNPPE : Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance

SDSF : Schéma Départemental des Services aux Familles

TISF : Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale

VAD : Visite à Domicile

VM : Visite Médiatisée

## Schéma landais de protection de l'enfance 2024-2028